



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce *
Laniel (TNO) * Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec *
Notre-Dame-du-Nord * Rémigny * St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre *
St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Règlement n° 185-10-2016

Édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Témiscamingue.

Considérant que la MRC de Témiscamingue doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

Considérant que le 25 janvier 2005 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que conformément à la loi, la MRC de Témiscamingue a fixé par la résolution n° 12-14-546, le 17 décembre 2014 comme étant la date du début des travaux de révision du PGMR;

Considérant que conformément à la loi, la MRC de Témiscamingue a adopté le 21 octobre 2015 par sa résolution n° 10-15-447, son projet de Plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que conformément à la loi, la MRC de Témiscamingue a tenu ses séances de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

Considérant que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a émis le 6 juillet 2016 un avis quant à la non-conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 21 septembre 2016, conformément aux dispositions de la loi;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement portant le numéro 185-10-2016 « Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Témiscamingue » soit adopté, séance tenante, et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), sont adoptés.

Article 3

Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récépissé.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 19 octobre 2016.

Arnaud Warolin, préfet

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Avis de motion	: <u>21 septembre 2016</u>
Adoption par le conseil	: <u>19 octobre 2016</u>
Transmission au ministre et aux MRC adjacentes	: <u>26 octobre 2016</u>
Avis d'adoption dans un journal (incluant résumé du PGMR)	: <u>25 octobre 2016</u>
Entrée en vigueur (120 jours après l'adoption ou demande de modification du ministère)	: _____

(MRCT, 26 octobre 2016 / kp/fa)